
630 Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal, Québec
Canada
H3A 1E4

Téléphone
1-438-401-1480
1-819-668-0540

Site Internet
www.fmeq.ca
Courriel
info@fmeq.ca

Moyens de pressions de la FMRQ

Montréal, le 6 février 2018

Comme vous avez pu le constater dans les médias dernièrement, les associations des médecins résidents du Québec ont adopté, dans des proportions allant de 96% à 99%, une résolution visant à mettre en place des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève « générale » des activités cliniques et d'enseignement aux externes.

Un an et demi après le début des négociations pour le renouvellement de l'entente collective des médecins résidents (échue depuis le 31 mars 2015) et après 16 rencontres, le MSSS et la FMRQ ont été incapables de conclure une entente.

Les principales demandes des médecins résidents sont :

1. Une rémunération juste et équitable :

Alors que ceux-ci prennent en charge des patients, posent des diagnostics et procèdent aux traitements dans le cadre de leur travail, leur salaire de base avoisine le salaire minimum. Au 1er mai, le salaire minimum au Québec passera à 12 \$/l'heure. Rappelons que le salaire de base d'un médecin résident à sa première année est de 44 552 \$ par an. À raison de 72 h/semaine, cela fait 11,90 \$/l'heure. La rémunération totale moyenne des médecins résidents est de 62 680 \$, se situant au dernier rang pour des médecins résidents à l'échelle canadienne.

2. Un ajustement de la prestation des résidentes en congé de maternité :

Les résidentes enceintes se voient pénalisées lors du calcul des prestations de congé de maternité, parce qu'on ne reconnaît alors pas leur pleine rémunération, ce qui diminue leurs revenus durant ce congé.

3. Une majoration des congés pour étude.

Quel est l'impact sur les étudiants en médecine :

Pour l'instant, les résidents n'entreront pas en grève de l'enseignement. Toutefois, selon la réponse du gouvernement et l'avancement des négociations, il est possible que la FMRQ incite ses membres à suspendre l'enseignement et les activités académiques pour les étudiants en médecine.

En tant que futurs résidents, la FMEQ et ses associations membres appuient de manière unanime les revendications de la FMRQ pour l'amélioration des conditions de travail des résidents. Nous trouvons dommageable que la qualité de la formation de nos membres puisse être affectée par cette situation, mais supportons tout de même cette cause.

La FMEQ demande donc au MSSS de régler le conflit le plus rapidement possible avec une offre respectueuse de la réalité des médecins résidents afin de ne pas nuire à la formation de nos membres étudiants. Ainsi, nous préparons une sortie publique si jamais une grève d'enseignement avait lieu et nous continuons le contact étroit avec la FMRQ, la FMSQ, la FMOQ et vos vices-doyens pour ce dossier.

Chers membres, sachez que la FMEQ vous tiendra au courant des éventuels développements et nous défendrons ardemment vos droits auprès des acteurs concernés !

N'hésitez pas à nous écrire pour toute information à president@fmeq.ca ou à vp@fmeq.ca!

À propos de la Fédération médicale étudiante du Québec

Fondée en 1974, la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ) a toujours eu comme mission première de réunir les quatre facultés de médecine du Québec (Université Laval, Université McGill, Université de Sherbrooke et Université de Montréal) de telle sorte à promouvoir et à défendre les intérêts collectifs spécifiques aux étudiants et étudiantes en médecine du Québec en matière pédagogique, politique et sociale. Elle représente l'ensemble des 4200 étudiants en médecine du Québec.